

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du vendredi 4 août 2023

Présents : Josiane BOUNIOL, Christine BUISSON, Michel FAILLA, Louise LACOSTE, Régine LAIGNEL, Hubert MARTIN, Monique MULARONI, Bernard SCHAECK.

Absents : Christine EYBALIN, Florent TRITTO, Jérôme ROUX qui a donné procuration à Michel FAILLA

Le quorum étant atteint, la séance, présidée par le Maire, Monique MULARONI, est ouverte à 18h10.

Secrétaire de séance : Hubert MARTIN

A. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2023

Le procès-verbal ne suscite aucune question et est adopté à l'unanimité.

B. Points soumis à délibération

A la demande de Madame le Maire, le point sur la décision modificative N° 3 Budget primitif Commune et Assainissement est retirée de l'ordre du jour.

1. Demande de prêt.

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser une demande de prêt bancaire relais destiné à permettre l'équilibre de la trésorerie de la commune dans les 12 prochains mois.

Cette situation de la trésorerie est la conséquence d'une attribution moindre des subventions pour investissement par rapport à celles qui avaient été envisagées. Pour mémoire, en début d'année, il avait été demandé des subventions pour financer nos travaux au titre de :

- DETR : 163 112 €
- Atout ruralité (département) : 213 346 €
- Bonus ruralité (région) : 128 221 €
- Fonds verts : 27 222 €
- FIPD : 11 950 €

Soit un total de : 543 851 €

Or, les dotations qui nous ont été allouées, sont considérablement réduites. Elles s'élèvent à :

- DETR : 42012 € pour l'extension du réseau d'assainissement

- Atout ruralité : 133 332 €
- Bonus ruralité : 50 000€ (seule subvention régionale jusque 2026 du fait du nombre de demandes)
- Fonds verts : 27 222€
- FIPD : 11 950€

Soit au total : 264 517 € (48.6%). Le manque de financement dû à cette réduction des subventions s'élève à 280 000 €.

Pour y faire face, après avis du conseiller de la Direction des Finances du Département qui considère d'une part que notre capacité d'autofinancement est limitée et ne nous permet pas de solliciter un nouveau prêt pour investissement et d'autre part qu'il n'est pas prudent d'engager nos réserves actuelles pour équilibrer ce déficit, Madame le Maire propose trois types d'action :

- Rechercher des économies dans le budget de fonctionnement pour préserver notre excédent de fonctionnement sans ponctionner les réserves et donc retrouver une capacité d'autofinancement des investissements.
- Reporter des investissements prévus non immédiatement indispensables (par exemple, arrêt des études pour la réalisation de la salle polyvalente sachant qu'il est plus probable que nous n'obtiendrons pas les subventions nécessaires pour ce projet et qu'il nous revient donc de le repenser)
- Enfin, établir un plan de trésorerie pour la fin de l'année 2023 et le début de l'année 2024 dans l'attente des remboursements de TVA que nous percevrons l'année prochaine pour un montant de 172 790 €.

Dans le cadre de ce plan de trésorerie, un prêt relais est nécessaire pour un montant de 160 000 € au taux de 4,26 %. Une institution bancaire a accepté de nous accorder ce prêt. Madame le Maire demande l'autorisation de s'engager sur cette demande de prêt et soumet cette proposition au conseil.

Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

2. Révision des loyers

Conformément à la procédure habituelle, il y a lieu de réviser les loyers des biens communaux loués. On rappellera que 5 biens distincts sont loués actuellement : 2 dans l'ancienne école de Brujas, deux au-dessus de l'école de Vagnas, et un au-dessus des locaux de la Mairie). Madame le Maire propose d'appliquer l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2022 (loi du 8 février 2008) ce qui entraîne une hausse de près de 3,50 %.

Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

3. Vente d'un terrain à un particulier. Délégation de signature.

Dans le cadre des opérations de lotissement des terrains de Terre Longue, un des terrains est vendu à une personne ayant un lien de parenté avec le Maire. Celle-ci propose de déléguer sa signature à Bernard SCHAECK pour conclure cette vente.

Le Conseil approuve cette délégation de signature à l'unanimité des votants, Madame le Maire ne prenant pas part à la délibération.

4. Achat à la SCI GALAN d'une partie d'un terrain pour l'élargissement de la RD 579

L'achat de 294 m² de terrain situé en face de l'Hôtel du Couvent permettra d'élargir la RD 579 et l'accès au Chemin des Vignes et de faciliter la circulation. Ce point fait partie des travaux d'aménagement de la traversée du village et le principe de cette acquisition avait été approuvé par le conseil depuis longtemps. Madame le Maire propose donc de finaliser cet achat au prix de 5€ le M².

Le Conseil approuve cette proposition à la majorité : 8 voix pour, 1 abstention (Régine LAIGNEL)

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant évoquée, la séance est levée par Madame le Maire à 19h30.

Le Maire
Monique MULARONI



Le secrétaire de séance
Hubert MARTIN

